



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créteil, le 20/09/2011

Les IA-IPR EVS

à

Mesdames et Messieurs les professeur(e)s documentalistes

Objet : LETTRE DE RENTREE 2011

Cher(e)s collègues,

Le renforcement de notre équipe nous a permis l'année dernière de vous rencontrer plus fréquemment sur le terrain. Nous y avons alors constaté votre engagement dont témoigne la réflexion conduite par chacun sur la politique documentaire, la diversité et la richesse de vos initiatives pédagogiques, éducatives et culturelles, et la volonté d'améliorer les modalités de communication avec les collègues des autres disciplines et avec les personnels de vie scolaire. Nous sommes aussi convaincus de votre volonté de poursuivre votre action dans ce sens. Nous nous attacherons à vous y accompagner.

Ceux qui rejoignent notre académie trouveront auprès de chacun d'entre vous et des districts le soutien indispensable à une intégration réussie. Nous leur souhaitons la bienvenue et les informons, qu'au-delà de nos visites dans les établissements, ils peuvent eux aussi nous contacter à tout moment. Les annexes à cette lettre vous indiquent par commune nos secteurs d'intervention et nos coordonnées de messagerie.

Les missions des professeurs documentalistes

Le travail de conviction que vous menez pour faire partager l'idée d'une véritable *politique documentaire* et pour la mettre en oeuvre est primordial. Les collaborations, notamment avec vos collègues disciplinaires et de vie scolaire, doivent être renforcées. Avec les professeurs, elles doivent concilier leurs attentes et vos exigences en termes de formation des élèves aux compétences info-documentaires. La mise en oeuvre du socle commun donne une dimension nouvelle à ces collaborations autour notamment des compétences 1, 4, 6 et 7. Une réflexion commune doit être engagée avec les CPE sur la gestion du temps et de l'espace, afin de favoriser l'accueil des élèves et de répondre au mieux aux modalités qu'exigent les activités qu'ils y exerceront.

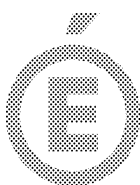
L'objectif central est *la formation* visant le développement des connaissances et des compétences attendues des élèves dans le domaine info-documentaire. En lien étroit avec les enseignants, votre rôle est essentiel pour, ensemble, clarifier les compétences documentaires et informationnelles visées, formaliser la progression nécessaire pour les faire acquérir, construire sous les formes les plus variées les situations d'apprentissages qui le permettront, et les évaluer **à tous les niveaux de formation**.

Une telle démarche nécessite la *mise à disposition de ressources pertinentes et l'organisation d'une diffusion de l'information utile au sein de l'établissement*. La mobilisation de ressources nouvelles et l'évolution permanente des moyens d'accès à l'information imposent donc à chacun le recours à une veille documentaire efficace, une gestion du système d'information documentaire performante et des stratégies de communication adaptées au contexte de l'établissement et de son environnement.

**Rectorat
Inspection
Pédagogique
Régionale**

Affaire suivie par
Philippe AMPILHAC
Catherine FERRIER
Tél : 01 57 02 68 45
Fax : 01 57 02 68 52
Courriel
ce.iprevs@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr



Tout projet de restructuration d'espace documentaire et d'accueil hors la classe doit privilégier :

- Une approche globale et large des lieux de vie des élèves
- Une conception centrée sur les besoins de « tous les usagers »
- Les besoins des équipes enseignantes
- La détermination d'un porteur de projet
- L'offre à minima des services suivants : accueil individuel, accueil de groupes, l'accès à des collections et prêts de documents, espaces de convivialité

L'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel en est le complément nécessaire. La diversité des partenariats, rencontres, visites de musées ou d'expositions, sorties théâtrales, séjours linguistiques ou culturels, forums des métiers que vous décrivez dans vos actions témoignent de votre engagement dans ce domaine. Un accent particulier doit être mis sur le développement des partenariats avec les bibliothèques municipales et les médiathèques départementales ou locales.

La mise en place d'une **politique de lecture d'établissement** est un enjeu majeur. Votre action pour favoriser la pratique de lecture, individuelle et partagée, scolaire et privée sera complémentaire de celles conduites en classe autour de la maîtrise de la langue. Un groupe de professeurs documentalistes a réalisé des fiches d'activités autour de la lecture. Elles seront diffusées prochainement et pourront être enrichies par celles que vous nous proposerez.

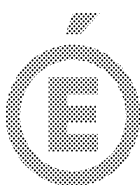
La politique ministérielle et académique

Elle est décrite dans la circulaire de préparation de la rentrée du 5 mai 2011. Améliorer les acquis et les résultats des élèves en est la priorité. Elle se décline notamment par la consolidation des savoirs fondamentaux dans l'École du socle commun, par la poursuite de la réforme du lycée, par le renforcement des dispositifs au service de la réussite scolaire (ECLAIR), par la scolarisation des élèves en situation de handicap et par la personnalisation des parcours de formation.

Une réponse forte est apportée au niveau académique : « Le plan de lutte contre la difficulté scolaire ». Il vise l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous et la personnalisation des parcours et des aides apportées à chacun.

L'amélioration de la maîtrise de la langue. Elle passe par son apprentissage et son usage dans des situations diverses. Processus complexe, la compréhension de l'écrit nécessite, au-delà du prélèvement d'informations explicites, de relier entre elles les informations données dans le texte et de déduire les informations implicites. Il faut aussi multiplier les situations d'expression et de communication orales et écrites et inciter les élèves à lire et à mettre en lien leurs lectures. Les situations que vous pourrez imaginer favoriseront les progrès des lecteurs fragiles.

La prévention de l'illettrisme : Pour ces derniers particulièrement, une initiative académique prévoit dans ce cadre un dispositif : « collège dynamique lecture » dans lequel nous vous invitons à vous engager. Nombre d'entre vous assurez déjà la promotion de la lecture par des activités de qualité (semaine de la poésie, clubs lecture, etc.). Ces activités peuvent, dans le cadre de ce dispositif, être enrichies, partagées et diversifiées pour répondre plus directement aux besoins des lecteurs précaires. Une réelle politique d'accueil de ces élèves doit aussi être développée. Des informations sur ce dispositif vous seront communiquées lors des réunions de rentrée.



Socle commun de connaissances et de compétences : Vous pourrez vous attacher plus particulièrement à celles relatives aux piliers 1, 4, 6, 7. Construire l'autonomie de l'élève constitue un enjeu majeur qui nécessite la mobilisation de connaissances larges, la mise en œuvre de capacités permettant d'effectuer un travail personnel, la maîtrise des langages et celle des compétences info-documentaires. Si la réflexion des équipes a été fortement mobilisée l'année dernière sur la validation des compétences, elle doit davantage porter cette année sur les situations d'apprentissage qui permettront de les construire ou de les renforcer. Au-delà de l'aide que vous apportez dans ce domaine à vos collègues en quête de ressources, votre engagement dans la mise en œuvre du socle est indispensable. La possibilité de validation des compétences du Socle dans le LPC vous sera prochainement et légitimement donnée.

Accélérer le développement du numérique à l'école : Tous les collègues sont désormais équipés de « cartable en ligne ». C'est un formidable outil de formation et de communication. Vos connaissances et compétences dans les techniques documentaires vous placent comme un interlocuteur privilégié pour l'organisation et la mise en place de contenus et de ressources pertinentes. La qualité et la lisibilité des informations favoriseront de plus leur compréhension par les familles qu'il convient d'impliquer davantage dans les établissements.

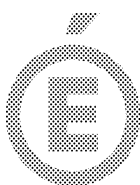
Personnaliser les parcours scolaires : Pour l'accompagnement éducatif, le CDI est un lieu privilégié pour y imaginer et y développer des actions. Son cadre, ses ressources et votre expertise constituent autant d'appuis précieux pour répondre aux besoins des élèves et des professeurs qui y participent. Pour l'orientation et la mise en place du PDMF, la mise à disposition pour chaque élève de ressources éclairant la construction de son projet personnel et professionnel est indispensable pour les aider dans leur choix. Enfin, la prise en charge des élèves en difficulté est de la responsabilité de tous. Votre action, avec votre spécificité professionnelle, doit faciliter les initiatives favorisant leur accompagnement, sur la base du « socle commun », par votre implication dans les PPRE, par un travail sur la maîtrise de la langue orale et écrite, par la sensibilisation des élèves au plaisir de lire, et par votre engagement dans l'accompagnement éducatif en collège ou personnalisé en classe de 6^{ème} et au lycée, tout ceci **en lien avec ce qui se fait dans la classe**.

L'ensemble de ces préconisations est à adapter au contexte particulier de votre établissement et de son projet. Elles peuvent soutenir les propositions que vous ferez dans le même sens à vos équipes de direction. Elles doivent guider l'élaboration du programme de travail que vous soumettrez pour accord à votre chef d'établissement. Nous porterons un regard attentif, lors de nos visites sur la *progression définie pour l'apprentissage des compétences info-documentaires et aux usages d'Internet, sur votre participation dans la mise en œuvre et dans l'évaluation du socle commun, sur les initiatives que vous portez dans le cadre des activités autour de la lecture, et sur votre implication dans la prise en charge spécifique des élèves en difficulté.*

Le réseau 3D

La participation active et régulière aux réunions du réseau « 3D » est un moyen pour vous aider dans votre réflexion et dans votre action professionnelle. Le thème - « *prendre en compte les besoins des élèves dans leur diversité ; une démarche innovante des professeurs documentalistes* » s'inscrit directement dans les principes développés ci-dessus dans la circulaire ministérielle de préparation de la rentrée. Il se déclinera selon les quatre axes suivants :

- Dans l'apprentissage continué de la lecture - écriture.
- Dans l'incitation à la lecture - écriture sous toutes ses formes : scolaire, personnelle, partagée, documentaire, publique...
- Dans le cadre d'une politique lecture d'Établissement.



- Dans le cadre des différents dispositifs existants : PPRE, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé : soutien, approfondissement, prévention de l'illettrisme...

Les modalités de restitution des travaux des districts vous seront précisées à la rentrée. Nous participerons à une réunion de chaque district afin de partager et encourager votre réflexion.

Vous trouverez sur les sites académiques suivants de nombreuses ressources pour vous aider. Nous vous invitons à les consulter :

Informations diverses

Le site « pointdoc ». **Votre inscription à la liste de diffusion est fortement conseillée.**

<http://pointdoc.ac-creteil.fr/>

Le site du SCEREN

<http://www.crdp.ac-creteil.fr/crdp/documentation/doc.html>

Les réunions de rentrée

Elles auront lieu selon le calendrier suivant :

Départements	Districts	Dates	Heures	Lieux
Seine et Marne	tous	Mardi 11/10/2011	9H15	IUFM de Melun, rue de Bellombre
Val de Marne	Tous	Vendredi 7/10/2011	9h00	CDDP 94 Champigny
Seine St Denis	districts 1A,2,3,6,9	Vendredi 14/10/2011	9H00	Lycée Suger à St Denis
	districts 1B,4,5,7,8		13H30	

Nous tenons enfin particulièrement à remercier toutes celles et ceux : correspondants départementaux, animateurs de districts, formateurs, membres du GREID et documentalistes relais qui concourent avec efficacité et dynamisme au bon fonctionnement du réseau des documentalistes de l'académie.

Nous adressons à toutes et à tous nos encouragements et nos vœux de réussite pour l'année 2011/2012.

Les IA - IPR EVS